

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_133

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement 2024 - Délégation de service public à Steenvoorde

Séance du mardi trente septembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Présents (61) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Arnaud DEVILLEZ à Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à César STORET - Marjorie VANDENBERGHE à Serge OLIVIER - Pierre GRANDGENEVRE à Gaëlle LEFEVRE - Danielle MAMETZ à Joël DEVOS - Philippe DUHAMEL à Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIE - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Dominique WALBROU à Philippe GRIMBER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Yves DEBRUYNE - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET

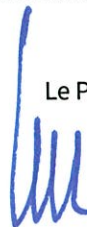
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Yves DEBRUYNE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_133

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement 2024 - Délégation de service public à Steenvoorde

Dans un objectif de transparence de services d'eau et d'assainissement vis-à-vis des élus et usagers, le législateur a mis en place l'obligation d'éditer annuellement un Rapport sur le Prix et Qualité du Service (RPQS).

Ce rapport comprend des indicateurs techniques et financiers dans les thématiques suivantes :

- caractérisation technique du service,
- tarification de l'eau et recette du service,
- indicateur de performance,
- financement des investissements,
- action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

En cas de délégation de service public, un rapport annuel est également produit par le délégataire.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Cœur de Flandre agglo est compétent en matière d'eau et d'assainissement des eaux usées. L'exercice de ces compétences s'effectue de la manière suivante :

- à Hazebrouck : exercice de la compétence Assainissement par Cœur de Flandre agglo, gestion déléguée partielle de la compétence Eau potable à la Ville d'Hazebrouck (pour l'année 2024),
- à Steenvoorde : exercice de la compétence Assainissement par Cœur de Flandre agglo, par le biais d'une délégation de service public avec SUEZ, adhésion au Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN) pour la compétence Eau potable,
- sur les 48 autres communes : adhésion au SIDEN-SIAN pour les deux compétences.

Le RPQS et le rapport annuel du délégataire sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné devant les assemblées délibérantes, après examen devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-5 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment les compétences en matière d'eau et d'assainissement ;

Considérant l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux en date du 18 septembre 2025 ;

Il vous est proposé :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de Steenvoorde au titre de l'année 2024,
- d'acter la présentation du rapport annuel établi par le concessionnaire dans le cadre de la délégation de service public.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

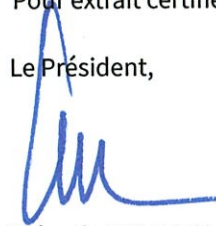
Le Secrétaire de séance,



Yves DEBRUYNE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 30 septembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

